

# VENTE DE BIEN IMMOBILIER : LA RESPONSABILITÉ DE L'AGENCE IMMOBILIÈRE

Category: [Copropriété](#)

Tag: [Tableau d'honneur](#)



## **Une agence immobilière doit être capable d'informer les acheteurs d'un bien immobilier sur les défauts de celui-ci.**

Tel n'est pas toujours le cas. L'agence engage alors sa responsabilité comme l'a confirmé la Cour de Cassation dans un arrêt intéressant reproduit ci-dessous :

[L'arrêt n° 10-10596 du 07/09/2011](#)

